



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

élèves

Question écrite n° 91245

Texte de la question

Mme Régine Povéda attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la reconnaissance d'une équivalence pour le temps de scolarité passé à l'étranger par les collégiens et lycéens. Notre pays demeure l'un des rares dans l'Union européenne à ne pas reconnaître la période de scolarité passée à l'étranger dans l'enseignement primaire et secondaire. Cette non-reconnaissance pénalise directement les jeunes Français par rapport aux adolescents du reste de l'Europe. Vivre et étudier à l'étranger est pourtant une chance, une richesse, qui permet d'appréhender le monde d'une autre façon. C'est d'ailleurs ce que nous encourageons avec le programme Erasmus et Erasmus plus pour les étudiants et apprentis ou jeunes travailleurs. Il est indispensable que la France mette en place une reconnaissance officielle de ce type d'études. Elle lui demande donc si ces séjours scolaires seront valorisés par une reconnaissance officielle et une équivalence dans le parcours scolaire des enfants.

Données clés

Auteur : [Mme Régine Povéda](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91245

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8430

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)